



Demande d'admission

A renvoyer avant le 16 juin 2008

Veillez compléter intégralement et retourner à: Messe München GmbH, Messgelände, 81823 München, Allemagne ou par fax au: +49 (0)89 949-20 159/20 169 Tél. +49 (0)89 949-11 388, info@ispo.com, www.ispo.com

Adresse de votre société

Société	
Rue/Boîte postale	
Code postal	Ville
Pays	Homepage
	www.

Type d'activité

Fournisseur (avec marque/s propre/s) Fournisseur (sans marque propre) Distributeur Agence commerciale Grossiste Prestataire de service

Personne à contacter

Titre: <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme	
Prénom	Nom
Votre position au sein de l'entreprise: <input type="checkbox"/> Gérant <input type="checkbox"/> Directeur des ventes <input type="checkbox"/> Directeur du marketing <input type="checkbox"/> Autre	
Tél. (code + indicatif + numéro d'appel)	Fax (code + indicatif + numéro d'appel)
E-Mail	
Personne à contacter pour les RP	Personne à contacter pour le marketing (si différente de celle susmentionnée)
Représentant légal (gérant, directeur, etc.)	
Numéro fiscal (pour les sociétés enregistrées en Allemagne) No et lieu d'inscription dans le Registre du Commerce	

Adresse de correspondance

(si différente)

Société	Rue/Boîte postale
Code postal	Ville
Pays	Personne à contacter
Tél. (code + indicatif + numéro d'appel)	Fax (code + indicatif + numéro d'appel)
E-Mail	

Siège principal

(si différente)

Siège social de la maison mère avec l'adresse complète et le pays (si différent):

Sous quel pays voulez vous être répertorié:

Maison mère Filiale Pays: _____

Dimensions du stand

Quelles dimensions de stand souhaitez vous ? (min. 4 x 4 = 16 m²):

Façade x Profondeur = m²

Merci d'indiquer votre taille de stand alternative souhaitée (min. 4 x 4 = 16 m²):

Façade x Profondeur = m²

Type de stand

Quel est votre type de stand souhaité ?

Stand en longueur de travée
Ouvert sur 1 côté – 133 EUR/m²

Stand en angle
Ouvert sur 2 côtés – 142 EUR/m²

Stand en tête du travée
Ouvert sur 3 côtés – 147 EUR/m²

Stand en îlot
Ouvert sur 4 côtés – 150 EUR/m²

Terrain en plein air
65 EUR/m²

Le stand final dépend de l'agencement individuel des halls.

Conditions

Veuillez observer les Conditions de participation A et B ainsi que les Directives Techniques. L'exposant a pris connaissance et accepte par la présente les Conditions de participation A et B ainsi que les Directives Techniques. Chaque exposant agissant au nom d'un tiers se porte solidairement caution des créances de la MMG engendrées à l'occasion du salon énoncé ci-dessus (Cf. www.ispo.com).

Lieu et date / Cachet de la société et signature du responsable. (Prière d'écrire aussi le nom en caractères d'imprimerie)

Sélection de votre Community

1. Sélectionnez la communauté désirée

Cette page vous aidera à trouver l'endroit idéal pour votre exposition.

Cochez les cases correspondant à vos produits.

ski_ispo textrends_ispo trends & innovations

board_ispo performance_ispo Machines et appareils d'entretien

outdoor_ispo sportstyle_ispo Médias, associations, prestations de services

fitness_ispo ispovision * Divers:

* Prix fixé pour ispovision: 150 EUR/m²

* Si vous avez choisi ispovision comme univers souhaité, merci de choisir parmi les univers ci-dessous :

Premium Sportstyle Special Editions (éditions limitées, édition de designer, produits uniques)

2. Classez votre marque

Fonctionnelle Distribution européenne Gamme de produits complète Prix élevé

Mode Distribution mondiale Gamme de produits unique Prix moyen

Depuis combien d'années votre marque est-elle sur le marché ? ans

Veuillez indiquer ici vos marques

Est-ce que votre marque a des particularités uniques?



inscription des coexposants

a renvoyer avant le 16 juin 2008

Veillez compléter intégralement et retourner à: Messe München GmbH, Messengelände, 81823 München, Allemagne ou par fax au: +49 (0)89 949-20 159/20 169 Tél. +49 (0)89 949-11 388, info@ispo.com, www.ispo.com

Exposant principal

Société

Coexposant 1

Société

Rue/Boîte postale

Code postal

Ville

Pays

Personne à contacter 1

Titre: M. Mme

Prénom

Nom

Tél. (code + indicatif + numéro d'appel)

Fax (code + indicatif + numéro d'appel)

E-mail

Coexposant 2

Société

Rue/Boîte postale

Code postal

Ville

Pays

Personne à contacter 2

Titre: M. Mme

Prénom

Nom

Tél. (code + indicatif + numéro d'appel)

Fax (code + indicatif + numéro d'appel)

E-mail

Veiller observer les Conditions de participation A et B ainsi que les Directives Techniques. L'exposant a pris connaissance et accepte par la présente les Conditions de participation A et B ainsi que les Directives Techniques. Chaque exposant agissant au nom d'un tiers se porte solidairement caution des créances de la MMG à l'occasion du salon énoncé ci-dessus (Cf. www.ispo.com).

Lieu et date / Cachet de la société et signature du responsable. (Prière d'écrire aussi le nom en caractères d'imprimerie)

Nom du salon
ispo winter 2009
Salon International des Articles de Sport et de la Mode Sportive
Lieu du salon: Nouveau Parc des Expositions de Munich

Durée et heures d'ouverture du salon
Du dimanche 1 au mercredi 4 février 2009.
de 9h00 à 18h00, de 9h00 à 17h00 le mercredi

Organisateur et réalisateur
Messe München GmbH (MMG), Messegelände, 81823 München, Allemagne
tél. (+49 89) 9 49 01, fax (+49 89) 9 49 09
info@ispo.com, www.ispo.com

Promoteur
VDS – Verband Deutscher Sportfachhandel e.V.
Von-der-Vring-Strasse 17, 81929 München, Allemagne

Conditions particulières de participation (B)

Tous les prix indiqués ci-après s'entendent H.T., TVA en vigueur en supplément.

B 1 Demande d'admission (cf. A 1)

Date limite de demande d'admission: le 16 juin 2008.

B 2 Admission (cf. A 2)

Seuls sont admis au salon

- les articles en conformité avec les différents secteurs thématiques d'ispo.
- les exposants qui remplissent les conditions suivantes: fabricants allemands et étrangers des produits exposés, ainsi que les entreprises autorisées (pièces justificatives à fournir) par le fabricant à exposer ses produits.

La MMG statue sur l'admission des exposants. Les organisateurs de stands collectifs ne constituent pas des exposants au sens des Conditions particulières de participation.

B 3 Coexposants et autres firmes représentées (cf. A 1/2/4)

Pour chaque coexposant et chaque autre firme représentée sera prélevé un droit d'admission égal à un montant de 115,00 EUR. L'admission au salon d'un coexposant ou d'une autre firme représentée doit être demandée sur formulaire à part.

B 4 Prix de participation/Acompte pour prestation de service (cf. A 7)

Droit d'admission par exposant direct:

115 EUR

Surface minimum obligatoire: 16 m².

Les prix de participation s'élèvent par m² de surface occupée au sol à:

Stand en longueur de travée (1 côté ouvert)	133 EUR
Stand en angle (2 côtés ouverts)	142 EUR
Stand en tête de travée (3 côtés ouverts)	147 EUR
Stand en îlot (4 côtés ouverts)	150 EUR

– Pour un stand à deux niveaux, le prix du mètre carré en élévation s'élève à 50% du prix de participation correspondant.

– Pour un stand en plein air, le prix du mètre carré de surface s'élève à 65,00 EUR.

Tout mètre carré entamé est facturé au prix du mètre carré entier. (Conditions Générales de Participation A7)

Contribution AUMA

La Confédération de l'Economie Allemande des Foires et Expositions AUMA perçoit de toutes les entreprises exposantes une contribution d'un montant de 0,60 EUR HT par m² de surface d'exposition louée. Cette contribution sera facturée et versée directement à AUMA par la MMG.

Le prix de participation comprend aussi bien le loyer de la surface du stand que les vastes prestations de services proposées par la MMG telles que l'assistance-conseil, les travaux de conception et de relations publiques, l'organisation, les services techniques et l'utilisation gratuite de tous les transports en commun de la Ville de Munich dans l'ensemble du réseau desservi par la Cie. MVV, depuis le jour précédant l'ouverture jusqu'au jour suivant la fermeture du salon sur présentation de la carte d'exposant, pour le voyage aller/retour au Salon.

L'acompte pour prestation de service à commander (cf. A 7) s'élève à 15,00 EUR HT par mètre carré de surface d'exposition louée à l'intérieur d'un hall et à 15,00 EUR HT par mètre carré de surface d'exposition louée en zone extérieure.

B 5 Délais et conditions de paiement (cf. A 7)

L'exposant s'engage à respecter les délais de paiement indiqués sur l'avis d'admission/la facture. La mise à disposition de la surface d'exposition, l'insertion dans le catalogue du salon et la délivrance des cartes de travail et des cartes d'exposant sont subordonnées au règlement préalable et intégral des montants facturés. Tous les montants de toutes les factures établies par la MMG en rapport avec la manifestation sont à régler en euros, nets de déduction et de frais bancaires, avec indication du numéro Client, par virement sur l'un des comptes indiqués sur la facture.

B 6 Délais de montage et de démontage (cf. A 14)

Les travaux d'installation pourront débuter le lundi, 26/01/2009, à 8h00. Le montage dans les halls C ne peut débuter qu'à partir de 8h00 le mercredi 28/01/2009.

Le dernier jour de montage, le 31/01/2009, tous les véhicules de transport et de montage devront avoir quitté les halls et le terrain en plein air au plus tard à 18h00.

Les véhicules se trouvant dans les halls ou sur le terrain en plein air au-delà de ces délais seront enlevés par la MMG aux frais et aux risques de l'exposant contrevenant.

Le montage devra être achevé au plus tard à 18h00.

Le démontage devra être achevé le samedi, 07/02/2009, à 18h00.

La MMG est en droit de réclamer le paiement d'une pénalité d'un montant de 500,00 EUR à l'exposant au cas où l'exposant procéderait à l'évacuation de son matériel d'exposition ou au démontage du stand avant la clôture du salon.

B 7 Conception et équipement des stands

La hauteur d'installation des stands est de 2,50 m. Si nécessaires, les cloisons de séparation de la MMG sont hautes de 2,50 m. L'installation des stands excédant 2,50 m de haut ou des stands à deux niveaux requiert l'accord explicite de la MMG.

La MMG procède à la mise en place de cloisons de séparation uniquement sur la demande de l'exposant. L'exposant ne procédera à aucune modification ou transformation sur les cloisons de séparation. Seules les firmes agréées par la MMG sont autorisées à apposer sur celles-ci colles, papiers peints et peintures. Il est interdit de planter des clous ailleurs que sur les plinthes prévues à cet effet. Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit d'agrafer. Les bons de commande du Cahier des Prestations vous seront envoyés en temps utile.

La présentation de véhicules de tout genre dans les limites du stand à des fins d'exposition ou de décoration est interdite et n'est permise que dans les cas exceptionnels, lesquels requièrent l'autorisation écrite préalable de la direction du salon.

B 8 Équipements techniques

Les demandes de branchement téléphonique, de branchement électrique et de branchement d'eau complet seront prises en considération uniquement si les formulaires fournis à cet effet par la MMG sont retournés dans les délais impartis. Dans ces formulaires, la MMG indique les conditions de livraison et les prix exacts des branchements.

Les formulaires de commande envoyés par télécopie ne seront pas pris en considération.

B 9 Utilisation d'engins

Il est interdit d'utiliser des grues, chariots élévateurs et plateformes de travail autres que ceux fournis par les partenaires prestataires agréés par la MMG. L'accord de la MMG, Service Technique Exposants, est à solliciter dans les cas particuliers.

B 10 Réglementations concernant la vente

La vente à emporter ainsi que tout autre prestation et livraison depuis le stand sont interdites. Les produits exposés ne peuvent être délivrés à l'acheteur qu'après la clôture du salon. Conformément à l'article 64 du Code allemand des professions industrielles, commerciales et artisanales, seule la vente aux revendeurs professionnels, aux consommateurs ou preneurs professionnels est autorisée.

B 11 Catalogue – Internet – Système d'Information Visiteurs

Un catalogue officiel est publié à l'occasion du salon. Toutes les entreprises exposantes et les coexposants figureront systématiquement dans la Liste alphabétique des exposants et dans l'Index des produits du catalogue ainsi que dans la base de données Internet et le Système d'Information Visiteurs de la MMG. Cette insertion de base est obligatoire et fait partie intégrante de la participation au salon. Celle-ci coûte 169,00 EUR HT, TVA en sus et comprend une insertion de trois lignes au maximum dans la Liste alphabétique des exposants et une insertion d'une ligne dans un groupe de produits de l'Index des produits exposés au salon. Toute insertion supplémentaire dans le catalogue est possible moyennant paiement. Les possibilités d'insertion et de publicité supplémentaires ainsi que les prix sont indiqués sur les bons de commande du catalogue, qui sont envoyés aux exposants par la maison d'édition du catalogue missionnée par la MMG. L'insertion obligatoire et les insertions supplémentaires seront facturées par la MMG. La MMG décline toute responsabilité quant à l'exactitude et à l'intégralité des données publiées.

L'exposant est seul responsable de l'admissibilité juridique, notamment en matière de droit de la concurrence, de l'annonce diffusée à sa demande dans le catalogue officiel du salon, dans la banque de données Internet et dans le Système d'Information Visiteurs de la société Messe München GmbH. Dans le cas d'un recours exercé par autrui à l'encontre de la société Messe München GmbH pour cause d'inadmissibilité juridique, notamment en matière de droit de la concurrence, de l'annonce, l'annonceur libère la société Messe München GmbH de toutes prétentions d'autrui et de tous les frais judiciaires engagés par la société Messe München GmbH pour sa propre défense. Il en va de même pour les insertions d'exposants publiées à la demande de l'exposant annonceur dans le catalogue officiel du salon, dans la banque de données Internet ou dans le Système d'Information Visiteurs de la société Messe München GmbH.

B 12 Cartes d'exposant (cf. A 13)

Chaque exposant a droit à 3 cartes d'exposant gratuites pour un stand allant jusqu'à 20 m², plus une carte supplémentaire pour toute tranche supplémentaire de 10 m² entamée. Il reçoit une carte supplémentaire pour toute tranche supplémentaire de 20 m² entamée à partir de 101 m². Les cartes d'exposant supplémentaires sont payantes et peuvent être commandées sur l'internet www.ispo.com dans l'exhibitor center.

Les cartes d'exposant sont strictement réservées au personnel de stand et ne sont pas transmissibles. L'admission de coexposants ou d'autres entreprises représentées ne donne pas droit à un plus grand nombre de cartes d'exposant.

B 13 Circulaires

Après l'attribution des stands, les exposants seront informés par circulaires sur tout le détail des préparatifs au salon et sur le déroulement de celui-ci.

B 14 Défilés de modes et animations

Le Commissariat Général doit être avisé en temps utile et par écrit des défilés de mode et animations prévus sur l'aire du stand d'exposition.

B 15 Modifications

La MMG se réserve le droit de procéder à toute modification ou addition concernant le déroulement technique et la sécurité.